

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 5 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 28 octobre 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Rénovation énergétique du patrimoine public et développement des énergies renouvelables – Candidature au mécanisme ELENA auprès de la Banque Européenne d'Investissement
--

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 septembre 2020, le Conseil Municipal l'a autorisé à faire acte de candidature au mécanisme ELENA de la Banque Européenne d'Investissement intitulé « Rénovation énergétique du patrimoine public et développement des énergies renouvelables au service de la neutralité carbone du Pays Basque », et coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Les bâtiments communaux susceptibles d'être inscrits au sein du programme sont le groupe scolaire, le trinquet, la mairie ainsi que les salles associatives.

Il expose que lors de sa réunion du 22 septembre 2020, le Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a adopté un projet de convention de partenariat qui définit les modalités de réalisation du programme ELENA dans le cadre des études qui seront menées.

En outre, cette convention précise notamment que la Communauté assurera la maîtrise d'ouvrage de toutes les études et l'animation du programme ELENA pour son propre compte et celui des communes partenaires du projet et que chaque partenaire fournira tous les éléments techniques nécessaires à la bonne exécution des études (ex. : plans des bâtiments, factures d'énergie, ...) et sera associé au bon déroulement et au suivi de celles portant sur son patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du programme ELENA de la Banque Européenne d'Investissement et coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, proposée en annexe.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 novembre 2020

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON